



## ACCOMPAGNEMENT DES DIRIGEANTS ET BÉNÉVOLES

### Parcours du Dirigeant de club

- Responsabilités-Projet associatif  
Gestion des ressources humaines  
et Budgétaire-Communication

#### En savoir plus

1 journée par thème

Avignon, Le Pradet, Aix, Nice

### Les Outils Informatiques FFR

- Affiliations-Mutations-Obligations  
Sportives
- 1/2 journée / Par bassin

### Responsabilités des dirigeants : la sécurité dans les stades

2h / Par bassin

#### PREREQUIS

Être Licenciés FFR

Inscription par le club

Notre équipe vous  
accompagne tout au  
long de votre formation



## CONTACTEZ-NOUS

Pour toutes questions liées aux  
différentes possibilités de  
financement : OPCO (Plan de  
formation du sport), Contrat  
d'Apprentissage, Aide pour le PSC1,  
Aide du CNDS...

### CONSEILLER LIGUE RUGBY

**David SAHAKIAN**

06 30 07 08 32

david.sahakian@liguesud-ffr.fr

### PRESIDENT DU POLE FORMATION

**Jean-Paul LEMAIRE**

06 87 74 16 65

jplemaire84300@gmail.com



LIGUE SUD PACA RUGBY

# Formations 2024-2025



[www.liguesudpaca.ffr.fr](http://www.liguesudpaca.ffr.fr)

## ACCREDITATION

Accréditation d'accompagnateur moins de 6, 8 et 10 ans.

Pour les personnes qui ne pensent pas s'investir dans une formation "longue" d'éducateur.

Valable 3 saisons Responsabilités limitées.

20 h

Par Bassin

100 €

## BREVETS FEDERAUX

**Brevet Fédéral "Baby Rugby"**

Educateurs: Moins de 6 ans

30h

Par Bassin

150€

**Brevet Fédéral "découverte-initiation"**

Educateurs : Moins de 8 ans  
Moins de 10 ans

**Brevet Fédéral "développement"**

Educateurs : Moins de 12 ans  
Moins de 14 ans Garçons  
Moins de 15 ans Féminines

**Brevet Fédéral "Perfectionnement"**

Entraîneurs : Moins de 16 ans  
Moins de 18 ans

**Brevet Fédéral "optimisation"**

Entraîneur : plus de 18 ans

60 h

Par Bassin

300 €

## CERTIFICATS FEDERAUX

**CF PRATIQUE FEMININE**

développement et encadrement de la pratique féminine

**CF RUGBY A 7 : NIVEAU 1**

Mise en oeuvre des principes de jeu et de l'entraînement

**CF RUGBY SANTE**

Formation des éducateurs dans une approche santé ciblée

20 h

LIGUE

100 €

PREREQUIS :

Être licencié.e.s FFR

Lors de l'examen final, être titulaire de l'AFPS ou du PSC1

## BPJEPS Rugby à XV

Educateur - Animateur - Agent de développement rugby à XV. Ce diplôme est exigé pour tout travail contre rémunération

**Diplôme niveau 4, délivré par l'état, confère à son titulaire de multiples compétences :**

- Animateur
- Educateur
- Agent de développement.

### CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Être majeur
- Être titulaire de l'AFPS ou PSC1 ou d'un titre équivalent ;
- Avoir un employeur potentiel
- Avoir satisfait aux épreuves des exigences préalables



**615 h en centre  
938 h en entreprise**



**7 380€ TTC**

Prise en charge total dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

**5628€ Inscription individuelle**



Au cœur des clubs de la Ligue Sud PACA

**Date limite d'inscription :  
11 juin 2024**

**Epreuves de sélection :  
18 et 19 juin 2024**

## DEJEPS Rugby à XV

Entraîneur et/ou Coordonnateur technique rugby à XV. Ce diplôme est exigé par la FFR pour entraîner le Haut Niveau Amateur (Fédéral 1, Espoirs, Reichel A, Crabos et 1ère Division Féminine).

**Diplôme niveau 5, délivré par l'état, confère à son titulaire de multiples compétences :**

- Concevoir et coordonner des programmes de perfectionnement sportif
- Conduire une démarche des actions de formation et un perfectionnement sportif.

### CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Être majeur
- Être titulaire de l'AFPS ou du PSC1 ou d'un titre équivalent
- Attester d'une pratique minimum de 3 saisons sportives au sein d'une équipe de rugby à XV en compétition
- Être capable de justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe en rugby à XV pendant au moins 1 saison sportive
- Satisfaire aux épreuves de sélection.



**595h en centre / 693h en entreprise**



**10 115 €**

Prise en charge total dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

**5652,5€ Inscription individuelle**



CREPS PACA,  
Aix en Provence

**Date limite d'inscription :  
15 mai 2024**

**Epreuves de sélection :  
23 mai 2024**